VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Féliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

No 12,810 Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, recevoir, contre Georg M. Cogan pour forclore l'hypothèque, etc.

EN VERTU de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur ladite pétition de Johnston Armstrong, recevoir, et nous l'autorité en moi investie par ledit décret je procéderai de vendre à l'enchère publique à la maison de cour de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, à son entrée sur l'allée St Antoine, en la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI, le vingtième jour d'août 1901 à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Villeré, Bégnis et Bartholomew, désigné comme lot No 1 bis, sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur, le 1er novembre 1895, et annexé à un acte passé pardevant E. Busay, notaire, le 15 décembre 1896, lequel dit lot mesurant, en mesure américaine, 35 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Patterson sur une profondeur de 113 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la dite ligne le séparant du lot No 7, et 112 pieds 10 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté, et 33 pieds 2 pouces et 1 ligne dans le fond ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. B. KRUTTSCHNITT,
Maître spécial des requêtes à la Chancellerie.
20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Féliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

No 12,810 Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, recevoir, contre Georg M. Cogan pour forclore l'hypothèque, etc.

EN VERTU de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur ladite pétition de Johnston Armstrong, recevoir, et nous l'autorité en moi investie par ledit décret, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Maison de Cour de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, à l'entrée de cela sur l'allée St Antoine, en la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI, le 20me jour d'août 1901, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre situé en la ville de McDonoghville, paroisse de Jefferson, Louisiane, désigné par le numéro 2, dans l'îlet No 83, borné par les rues Partlander, Monroe, Madison et Anson, ladite portion de terre mesurant 24 pieds 2 pouces 3 3,7 lignes de face à la rue Madison, et courant dans le fond 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Ladite propriété est bornée dans le fond par la propriété de Louis Mc Cabe, le lot No 15, dans le haut par lot No 3 et dans le bas par le lot No 1 la propriété de Mme Johanna McCabe.

2° Un autre lot de terre situé dans le même îlet, désigné par le numéro 9, mesurant 60 pieds de face à la rue Anson et courant en arrière une distance de 120 pieds entre lignes égales et parallèles (le tout duquel apparaîtra plus en plein en se référant à un devis annexé à un acte de vente pardevant L. L. Langridge, 21 juillet 1891) ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. B. KRUTTSCHNITT,
Maître spécial des requêtes à la Chancellerie.
14 juil—14 21 28—août 4 11 18

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

Le joli cottage et résidence en bois à un étage et mansarde No 817 rue Gîrod, près de Carondelet.

Succession de Gus T. McCune,
No 65,306—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul Encanteur—Bureau 727 rue Commune—le MARDI, 13 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, daté le 8 juillet 1901, m'ordonnant de procéder pour le compte de la succession de Gus T. McCune, il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Girod, Carondelet, Lafayette et Baronne, désigné comme lot No 31, dans l'îlet No 232, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du grand cottage simple en bois à un étage avec mansarde confortablement distribué, No 817 rue Girod, près de la rue Carondelet, contenant vestibule, galerie sur le devant et sur les côtés 10 à 12 chambres, chambre à bain, deux citernes, hangar dans le fond et sur le côté, gaz, hydrant, et banquette en Schillinger, cour pavée et dans son ensemble extraordinairement confortable dans une localité centrale, et a porté de toutes les commodités.

Conditions Comptant—Acte de vente et les timbres des E. U. aux frais de l'acquéreur pardevant Wynne Rogers, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1901, un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

14 juil—14 21 28—août 4 11 18,

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

INSTALLATIONS POUR BUVETTE, COFFRE-FORT EN FER, TABLES, FAIENCE, ETC.

SUCCESSION DE SAMUEL A. TROYANI.
No 63,377—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SAMEDI, le 10 août 1901, à 10:30 heures a. m., sur les lieux,
626 ET 630 RUE ST-LOUIS,
Entre la rue Royale et le Passage de la Bourse.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de ladite Cour, Division C, daté le 17 juillet 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot d'effets mobilier, consistant en installations pour buvette, coffre fort en fer, tables, faïence et divers autres articles, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
30 juil—30—août 4 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SPLENDIDES TERRAINS POUR BATIR.

Rues Canal, Douane, St-Patrick et Bernadotte.

Alfred Lawrence Bergmann et als. vs. Marion May Bergmann et als.
No 65,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet.

MARDI, le 27 août 1901 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à deux jugements de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le premier rendu le 12 juillet 1901, et signé le 15 juillet 1901, dans l'affaire en partage de A. L. Bergmann vs M. M. Bergmann, No 65,401, par l'Hon W. B. Sommerville juge de la dite cour Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, et le second jugement rendu et signé le 20 juillet 1901, dans la succession de David Louis Bergmann, No 26,856, Division D, par l'Hon. W. B Sommerville, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue pardevant M. S. Mahoney notaire public, le 19 juillet 1901, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Vingt deux certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, St Patrick et Bernadotte, les dits lots sont numérotés de 1 à 8 inclusivement, et de 11 à 24 inclusivement et mesurant comme suit à savoir : Lots Nos 1 à 8 inclusivement mesurant chacun 21 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face sur la rue Canal, par 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et lot No 1 formé l'encoignure des rues Canal et St-Patrick. Lots 11 et 12 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces, 3 lignes de face à la rue Bernadotte sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lots 13 à 22, inclusivement, mesurant chacun 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Douane sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lot 12 formant l'encoignure des rues Douane et Bernadotte, et lot 22 l'encoignure des rues Douane et St Patrick. Lots 23 et 24 mesurant chacun 28 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St Patrick sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans pour billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, arpentages, et en le désir aux dépens des acquéreurs, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901 en plus et au-dessus du prix d'adjudication, faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu pardevant A. J. Cahill, notaire public aux frais des acquéreurs.

27 juil—27 28—août 4 11 18 25 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William B. Fahey.

No 60,500 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans,

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, le 6 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté 1er juillet 1901, de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la dite cour, Division D, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent, en congé, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ozanam, Dupré, White et Abadie, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Dupré sur une profondeur de 140 pieds, entre lignes parallèles. Les amélioration consistant en un cottage double, désigné par les Nos 2727 et 2729 rue Ozanam.

Conditions. Comptant—L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication, et devant assumer de payer les taxes de 1901 en plus et au-dessus du montant de son enchère.

Dinkelspiel et Hart, avocats.
6 juil—6 7 14 21 28—août 4 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Amanda Roca, femme de George L'Hote.

No 60,699 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 30 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 juin 1901, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 58 dans Hurtsville, borné par les rues Arabella, Joseph, Hurst, et Jeannette et désigné comme lot No — et mesurant 30 pieds de face sur la rue Arabella par 122 pieds plus ou moins de profondeur et face sur la rue Jeannette, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Arabella et Jeannette. Les améliorations comprennent une belle résidence simple en bois à deux étages contenant corridors, salons, salle à manger, cuisine, office, 3 chambres à coucher, cabinet de toilette, bains, etc, et est connu comme No 1443 rue Arabella.

2° Cinq certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 310, borné par les rues Orléans, St Pierre, Rocheblave et Tonti, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 5, 6, 15, 16 et 17 et mesurant comme suit:

Lot No 5 mesurant 27' 10" 5''' de face à la rue Orléans sur 57' 3" 3 1/2''' de profondeur.

Lot No 6 mesurant 30 de face à la rue Orléans sur 57' 2" 3 1/2''' de profondeur.

Lots Nos 15 et 17 mesurant chacun 30' de face à la rue St Pierre sur 57' 3" 3 1/2" de profondeur; et

Lot No 16 mesurant 27' 10" 5''' de face à la rue St Pierre sur 57' 3" 3 1/2''' de profondeur.

Conditions :—Pour la propriété premièrement décrite l'acquéreur devant assumer le paiement de trois certains billets à recevoir pour la somme de $619.81, chacun daté le 9 août 1898 et payable à un, deux et trois ans de date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur par acte de E. Titche, notaire daté le 9 août 1898 sur ladite propriété avec privilège de vendeur hypothèque et toutes les autres clauses usuelles, et la balance s'il y en a, comptant.

Pour les propriétés deuxièmement décrites, les acquéreurs devant assumer le paiement d'un certain billet à recevoir pour la somme de mille dollars, daté le 23 février 1899, payable un an après date et portant huit pour cent d'intérêt par an, du 9 mars 1901 jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, par acte de Jules F. Meunier, notaire, daté le 9 mars 1899, sur lesdites actions des propriétés avec privilège de vendeur et hypothèque, et toutes les autres clauses usuelles, et la balance s'il y en a, comptant.

Et par rapport à chacune des propriétés premièrement et deuxièmement décrites les acquéreurs devant assumer à payer au-dessus et en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1901, et les timbres du revenu intérieur des E. U. sur les actes de vente. Acte de vente pardevant Chas. T. Soulat, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

29 juin—29— juil 7 14 21 28 à date

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage simple en bois, No 1801 rue Short, à l'encoignure Hickory.

—ET—

Résidence double Nos 7923 et 7925 rue Hickory.

Mme Marie Mélançon, femme de Camper Wilson, versus son mari.
No 63,316, Division B, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 1er août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 juin 1901, et signé le 24 juin 1901, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 246, borné par les rues Short, Hickory, Fern et Cohn, désigné par le No 22 sur un plan de 2093 lots de terre dans Carrollton, fait par Castaing et Celles, daté le 15 mars 1866, déposé en l'étude de J. D. Augustin, notaire. Et ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, et ledit lot formant l'encoignure des rues Hickory et Short

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois contenant galerie sur la façade et le côté et cinq chambres, citerne, hangar, etc. La maison est retirée de la banquette derrière une barrière en pieux, elle est connue comme le No 1801 rue Short. Dans le fond du lot est une jolie résidence double en bois contenant de chaque côté deux chambres avec foyers, etc; citerne dans la cour, allée de chaque côté, et est connue comme les Nos 7923 et 7925 rue Hickory

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1901 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du revenu s'il y en a aux frais des acquéreurs. pardevant M. C. Soulat, notaire.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Jayme Magi.

No 59,153 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Partage parmi les héritiers. Vente de la propriété No 1120 rue Ursulines et lot vacant contigu à cela.

VENTE A 11 HEURES, A. M.

Mel. Auguste Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu dans cette affaire, le 9 janvier 1901, et signé le 15 janvier 1901, par l'Honorable W. B Sommerville, juge de la dite Cour, Division D, et en vertu d'un autre ordre sur une motion daté le 10 juillet 1901, aussi rendu dans cette affaire, je vendrai à l'encan MERCREDI, le 28 août 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido en cette ville la ci après décrite propriété foncière à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant, ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St Claude, Rempart et St Philippe, ledit lot est désigné par le No 34 et mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines, sur 122 pieds de profondeur plus ou moins.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite à côté de la rue Rempart et mesurant (3) trois pieds de face sur la rue Ursulines par soixante (60) pieds de profondeur plus ou moins, étant la même propriété acquise par le dit défunt Jayme Magi, par achat de M. A. et P. G. Vaudeur d'après un acte passé pardevant A. Bernett, ancien notaire en cette ville, le 17 septembre 1878, enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, dans le Livre 109, folio 627.

3° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avant âges y appartenant ou en dépendant, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme une partie du lot No Trois (3) sur un plan de L. Sergi, ancien voyer de l'ancienne municipalité No Un de cette ville et ladite portion de terre mesurant, en mesure américaine, 35 2 5" de face à la rue Ursulines sur 65 3 2 de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défunt Jayme Magi, par achat de Pierre Leblanc, d'après l'acte de vente passé pardevant John G. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 13 janvier 1881, enregistré dans le bureau des transferts de cette ville dans le Livre 113 folio 593.

Les dites ventes devant être effectuées à l'enchère publique par moi, le dit encanteur, d'après les ci-après termes et conditions, à savoir au tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur datés à la date de l'adjudication et portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantie par lien ou privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue: l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité le pacte de non-aliénation, et le 5 pour cent hommaire d'avocats, clause en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les transfers de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, etc.

L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1901, en plus et au-dessus de son enchère et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer tous les timbres du revenu devant être appposés à l'acte de vente.

Actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD,
Encanteur indépendant
G. V. Soulat, Louis P. Bryant, Hy Chiapella
Chas. J. Théard, avocats.
Voyez les plans à la Bourse.
28 juil—28—août 4 11 18 25 28

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles et Simples.
1224-1226-1228, rue Arts, entre Villeré et Urquhart.

Entourés de toutes commodités et de propriétés qui se louent toujours.

Succession de Henry Schultz ou Schuldt.

No 64,911—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique le MERCREDI, 31 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau No 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté et signé le 26 juin 1901 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Musique, Villeré, Arts et Urquhart, désigné par le No 10, sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 19 juin 1901, et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts, la même largeur dans le fond, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet, désigné par le No 9 sur ledit devis, et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts, la même largeur dans le fond, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple, 1224 rue Arts, contenant 4 chambres et corridor, toutes plâtrées, 2 chambres dans la bâtisse de côté, citerne, avec foyer dans toutes les chambres.

Le cottage double, 1226 et 1228 rue Arts, contenant 2 chambres, galerie et cuisine, citerne etc., de chaque côté. Terrain élevé.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance en un an, à 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Les taxes de 1901 et les timbres du revenu doivent être payés par les acquéreurs.

29 juin—29 30—juil 7 14 21 28 31

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE

VENTE EN PARTAGE

—EN—

Propriétés foncières

—DANS LE—

DEUXIEME DISTRICT

SUR

PROPRIETES

—DE—

VALEUR

—ET—

Rémunératives

—POUR—

MAGASINS

—ET—

RÉSIDENCES

AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente par ordre de cour,
SUCCESSION DE
BERNARD A. KERNAN,

No 51,432—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Plans exhibés à la Bourse des Encanteurs.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Le JEUDI, 1er août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 24 juin 1901 et signé le 28 juin 1901 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés qui suivent :

1. UNE BELLE RESIDENCE ET MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ETAGES, Nos 521 et 523 RUE ROYALE, ENTRE LES RUES ST LOUIS ET TOULOUSE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Hôpital, Royale et Ursulines, ayant en mesure Française vingt cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Bourbon par cent vingt pieds de profondeur: borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Mme veuve G. Laborde et de l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à J. Dusuau et laquelle dite propriété est désignée par le numéro municipal 1124 rue Bourbon

Les améliorations consistent en une résidence substantielle en briques à trois étages, contenant au rez-de-chaussée, vestibule et cinq chambres, citerne, hangar, etc, les premier et deuxième étages contenant dix chambres, galerie devant et derrière, vestibule, etc. La maison est louée $125 par mois.

2. SPLENDIDE RESIDENCE EN BRIQUES A 2 ETAGES, No 1132 RUE BOURBON, ENTRE HOPITAL ET URSULINES.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Ursulines, Royale et Hôpital, désigné par la lettre A sur un devis fait par A. De Armas, député voyer de ville, en date du 16 février 1884, et annexé à un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, en date du 26 avril 1884, et par le numéro un de plan original de Joseph Pilié voyer, en date du 24 janvier 1835, et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima alors un notaire, le 7e jour d'Avril 1835. Lequel dit lot de terre commence à une distance de soixante trois pieds 11 pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Bourbon et Hôpital dans ledit îlet et mesure trente pieds deux pouces et deux lignes de face sur la rue Bourbon par cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Et laquelle dite propriété est désignée par le numéro municipal 1132 rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une splendide résidence en briques à deux étages contenant au rez de chaussée, vestibule salons doubles, salle à manger et trois chambres, citerne, cour dans le fond, le premier étage contenant six chambres, galerie devant et derrière, etc, le tout de première condition. Se loue pour $25 par mois.

3. RESIDENCE DOUBLE EN BRIQUES Nos 1013 et 1012 RUE HOPITAL, ENTRE LES RUES REMPARTS ET BOURGOGNE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le, Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Quartier, Bourgogne et Rempart. Ledit lot mesure quarante pieds neuf pouces de face à la rue Hôpital, quarante et un pieds huit pouces et cinq lignes de largeur dans le fond; cent vingt pieds un pouce et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rempart et sur l'autre ligne de côté quatre vingt pieds de profondeur sur une ligne droite, auquel point elle court onze pouces et cinq lignes vers la rue Bourgogne et s'étend en une autre profondeur de quarante pieds un pouce et cinq lignes. Et laquelle dite propriété est connue par les numéros municipaux 1015 et 1017 rue Hôpital.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en briques et ardoises, contenant de chaque côté trois chambres, galerie derrière et bâtisse avec deux chambres de chaque côté; la cour a une citerne et un hangar de chaque côté avec allées, etc; se loue $10 par mois de chaque côté.

9. DOUBLE BATISSE EN BOIS Nos 1109 ET 1111 RUE HOPITAL, ENTRE REMPARTS ET ST. CLAUDE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Hôpital [ou Chemin du Bayou], Quartier, Rempart et St Claude, mesurant quarante cinq pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Hôpital [ou Chemin du Bayou]; quarante et un pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond; cent onze pieds, trois lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St Claude et cent onze pieds, six lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et laquelle dite propriété est désignée par les numéros municipaux 1109 et 1111 rue Hôpital.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en bois avec devanture plâtrée; la maison contenant de chaque côté trois chambres, galerie derrière et bâtisse dans le fond avec deux chambres de chaque côté, citerne, etc. Se loue $10 de chaque côté, par mois.

10. LA BATISSE DOUBLE EN BOIS Nos 1113 ET 1115 RUE HOPITAL ENTRE LES RUES REMPARTS ET ST CLAUDE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou (ou la rue Hôpital) et les rues Rempart, St Claude et Quartier, et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur le Chemin du Bayou (ou la rue Hôpital), par une profondeur de cent neuf pieds et neuf pouces, entre lignes parallèles et est désigné par les numéros municipaux 1113 et 1115 rue Hôpital.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en bois couverte en ardoises, contenant de chaque côté allée, trois chambres et galerie dans le fond; bâtisse dans le fond avec deux chambres de chaque côté, citerne etc. La maison a la devanture plâtrée. Se loue $10.00 par mois de chaque côté.

11. LA BATISSE SIMPLE EN BRIQUES A DEUX ETAGES NOS. 815 ET 817 RUE N. REMPARTS ENTRE LES RUES STE. ANNE ET DUMAINE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ste Anne, Dumaine et St Claude et mesurant (dit lot) en mesure française trente pieds six pouces de face sur rue Remparts par une profondeur de cent-neuf pieds entre lignes parallèles mesure américaine. Et laquelle dite propriété est désignée par les numéros municipaux 815 et 817 rue Nord Remparts.

Les améliorations comprennent la jolie résidence simple en briques à deux étages couverte en ardoises, contenant au rez-de-chaussée salons doubles, salle à manger, escalier et deux chambres à coucher; galerie sur le devant, vestibule et quatre chambres au premier étage; aussi une bâtisse dans le fond avec trois chambres à chaque étage, gaz, citerne, chambres à bains, allée, etc, Se loue $20 par mois.

12. LE JOLI COTTAGE SIMPLE Nos 1027 ET 1029 RUE N. REMPARTS, ENTRE LES RUES ST. PHILIPPE ET URSULINES.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Philippe, St-Claude et Ursulines, et mesurant trente pieds de face à ladite rue Remparts sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, faisant partie du lot désigné par le No 28 sur un plan fait par

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

BOURBON ENTRE LES RUES ST. PIERRE ET TOULOUSE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Bourbon et Royale, désigné comme le No 21 de l'îlet No 61, ledit lot No. 21 mesurant dix-neuf pieds de face sur la rue Bourbon par soixante-quatre pieds de profondeur et est désigné par le numéro municipal 626 rue Bourbon.

Les améliorations consistent en un joli cottage en briques, ardoisé avec allée sur le côté et contenant vestibule, quatre chambres et office, et une bâtisse dans le fond contenant une cuisine et office, cour, citerne, etc., toutes les chambres sont plâtrées. La maison est en bonne condition. Se loue $14 par mois.

6. SUBSTANTIELLE RESIDENCE EN BRIQUES A 2 ETAGES, No 1134 RUE BOURBON, ENTRE LES RUES HOPITAL ET URSULINES.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Hôpital, Royale et Ursulines, ayant en mesure Française vingt cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Bourbon par cent vingt pieds de profondeur: borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Mme veuve G. Laborde et de l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à J. Dusuau et laquelle dite propriété est désignée par le numéro municipal 1124 rue Bourbon

Les améliorations consistent en une résidence substantielle en briques à trois étages, contenant au rez-de-chaussée, vestibule et cinq chambres, citerne, hangar, etc, les premier et deuxième étages contenant dix chambres, galerie devant et derrière, vestibule, etc. La maison est louée $125 par mois.

7. SPLENDIDE RESIDENCE EN BRIQUES A 2 ETAGES, No 1132 RUE BOURBON, ENTRE HOPITAL ET URSULINES.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Ursulines, Royale et Hôpital, désigné par la lettre A sur un devis fait par A. De Armas, député voyer de ville, en date du 16 février 1884, et annexé à un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, en date du 26 avril 1884, et par le numéro un de plan original de Joseph Pilié voyer, en date du 24 janvier 1835, et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima alors un notaire, le 7e jour d'Avril 1835. Lequel dit lot de terre commence à une distance de soixante trois pieds 11 pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Bourbon et Hôpital dans ledit îlet et mesure trente pieds deux pouces et deux lignes de face sur la rue Bourbon par cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Et laquelle dite propriété est désignée par le numéro municipal 1132 rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une splendide résidence en briques à deux étages contenant au rez de chaussée, vestibule salons doubles, salle à manger et trois chambres, citerne, cour dans le fond, le premier étage contenant six chambres, galerie devant et derrière, etc, le tout de première condition. Se loue pour $25 par mois.

8. RESIDENCE DOUBLE EN BRIQUES Nos 1013 et 1012 RUE HOPITAL, ENTRE LES RUES REMPARTS ET BOURGOGNE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priv